

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège à huit clos en séance ordinaire ce lundi le sixième (6^e) jour du mois de juillet 2020, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaires des séances. La séance étant diffusée en direct via le Facebook de la Municipalité et enregistré via visio-conférence zoom. Un poste de conseiller est vacant.

Sont présents : Madame Diane Dufour, messieurs Réjean Hébert et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Claude Poulin.

Absents : Messieurs le maire Sylvain Tremblay et le conseiller Gilles Harvey.

Assiste également à la séance, madame la directrice générale Sylvie Foster.

Rés # 20-07-01 TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 16 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 27 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 17 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de neuf jours, soit jusqu'au 8 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient présents en personne pour délibérer et voter à la séance. Cette séance étant diffusée en direct via le Facebook de la Municipalité et enregistrée via visio-conférence zoom et publier sur notre site web;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public informant nos contribuables des présentes procédures a été publié le 1^{er} juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Trembla, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour a été publié sur le site « facebook » de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : info@saintsimeon.ca.

Rés # 20-07-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en retirant le point : *1.3 Informations sur la MRC de Charlevoix-Est* et en ajoutant le point : 4.5 Adoption du rapport des dépenses pour subvention réseau routier (PPA-SE).

Rés # 20-07-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2020

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 20-07-04 COMPTES

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2007989 à C2008069, L2000027 à L2000033, et P2000007 à P2000028)	287 131,76 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	66 833,97 \$
- Frais de déplacement	573,42 \$
TOTAL	354 539.15 \$

Rés # 20-07-05 RÉOUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE AU PUBLIC

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la décision d'autoriser la réouverture des édifices municipaux en date du 22 juin dernier qui avait été fermé au public en raison de la pandémie de la COVID-19. Que l'accès doit être priorisé pour les services jugés essentiels.

NOTE MOTION DE FÉLICITATION AUX POMPIERS

Le maire-suppléant tient à souligner l'excellent travail des pompiers qui ont répondu à l'appel de service pour un sauvetage de 2 personnes aux Palissades le 29 juin dernier.

Rés # 20-07-06 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 248, AUTORISANT LES VTT et QUADS À CIRCULER SUR CERTAINES RUES MUNICIPALES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 244

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Réjean Hébert, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 248, autorisant les véhicules tout terrain et les Quads à circuler sur certaines rues municipales et abrogeant le règlement N° 244.

Un projet de ce règlement fut déposé en séance tenante.

Que le projet de règlement soit soumis au Ministère des Transports du Québec pour commentaires avant adoption.

Rés # 20-07-07 SOUMISSIONS REÇUES POUR RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à une demande de soumissions, sur invitation, pour la réfection de la toiture du garage municipal (main-d'œuvre seulement) auprès des entreprises suivantes :

- Construction Victo
- JR Tremblay Aluminium
- Morneau & Tremblay inc.

ATTENDU QUE nous avons reçu deux propositions ;

ATTENDU QUE Morneau Tremblay a soumis le plus bas prix et qu'il s'avère conforme ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture du garage municipal (main-d'œuvre) à Morneau et Tremblay au prix soumis de 40 011,30 \$ taxes incluses.

Rés # 20-07-08 VENTE D'ÉQUIPEMENTS PAR SOUMISSION

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de biens devenus non utiles appartenant à la Municipalité, par soumissions publiques, soient :

- Souffleur Arian 2000 : prix de base : 200 \$
10-28 Série : 002468 Modèle : 924109
- Souffleur Husqvarna 2010 : prix de base : 500 \$
1830SB Force : 14HP
- Râteau agricole sur roues : prix de base : 200 \$.

Rés # 20-07-09 FAUCHAGE DES FOSSÉS PP ET BDR

Après avoir demandé des prix à 5 entrepreneurs régionaux pour le fauchage des fossés aux abords des rues des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Déneigement et débroussaillage Gaudreault au prix soumis de 1 500 \$ plus les taxes.

Rés # 20-07-10 FONDS ENGAGÉS - RÈGLEMENTS N° 170 ET N° 199 PRÊT POUR MISE AUX NORMES DES INSTALLATION SANITAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a mis sur pied, en 2013, un programme pour venir en aide aux contribuables par le biais d'un prêt pour la mise aux normes de leur installation sanitaire ;

ATTENDU QUE ce programme reste en vigueur jusqu'à l'épuisement des fonds ;

ATTENDU QUE trois (3) demandes sont en attente du versement du prêt, dont l'une date de 2015 et deux autres de 2017, les travaux n'ayant toujours pas été réalisés, ce qui représente une somme d'environ 42 000 \$;

ATTENDU QUE l'enveloppe disponible arrive à sa fin et nous ne voudrions pas pénaliser des demandes à venir dû au fait que des montants d'argents sont gelés ;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser, par écrit, les trois (3) contribuables concernés que les travaux devront être terminés au plus tard le 30 septembre prochain. À défaut de se conformer et d'avoir produit la facture pour obtention du financement à cette date, les fonds engagés seront disponibles pour d'autres demandes de prêts.

Rés # 20-07-11 ASSOUPPLISSEMENT DES NORMES COVID-19 AU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'assouplir quelques directives au camping municipal soient :

- accepter que les clients du camping puissent recevoir des visiteurs, sans droit de coucher ;
- permettre l'accès à la salle communautaire sur demande ;
- accepter les non clients pour la vidange de leur roulotte.

Rés # 20-07-12 PERMIS DE CONSTRUCTION RÉSIDENCE DANS LE PIIA DE LA RUE GAUTHIER

ATTENDU la demande de permis de construction déposée à la municipalité sous le matricule 5199-27-4455, le secteur faisant partie du PIIA de la rue Gauthier, dossier soumis au Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation positive que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 26 juin 2020 ;

POUR CES
MOTIFS, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de construction pour une résidence sur la rue Gauthier (matricule 5199-27-4455 – lot 5 729 327).

Le tout devra s'avérer conforme aux normes des règlements municipaux en vigueur.

Rés # 20-07-13 PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN GAZEBO DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la demande de permis de construction d'un gazebo déposée à la municipalité sous le matricule 4895-98-6593, le secteur faisant partie du PIIA de Port-au-Persil, dossier soumis au Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation positive que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 26 juin 2020 ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de construction d'un gazebo sur la propriété sise au 860, chemin de Port-au-Persil (matricule 4895-98-6593 – lot 5 728 619).

Le tout devra s'avérer conforme aux normes des règlements municipaux en vigueur.

Rés # 20-07-14 VALIDATION ZONE AGRICOLE TRANSPOSÉE

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la MRC de Charlevoix-Est que le conseil municipal est en accord avec la nouvelle zone agricole transposée soumise par courriel par monsieur Hugo Dallaire Bouchard le 29 juin 2020 à 15 h 37.

Rés # 20-07-15 ADJUDICATION DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 128 POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juillet 2020, au montant de 281 800 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

15 200 \$	1,87000 %	2021
15 600 \$	1,87000 %	2022
16 000 \$	1,87000 %	2023
16 600 \$	1,87000 %	2024
218 400 \$	1,87000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,87000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 200 \$	1,10000 %	2021
15 600 \$	1,25000 %	2022
16 000 \$	1,40000 %	2023
16 600 \$	1,55000 %	2024
218 400 \$	1,70000 %	2025

Prix : 98,40600

Coût réel : 2,03921 %

3 - CD DE CHARLEVOIX-EST

15 200 \$	2,37000 %	2021
15 600 \$	2,37000 %	2022
16 000 \$	2,37000 %	2023
16 600 \$	2,37000 %	2024
218 400 \$	2,37000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,37000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

POUR CES
MOTIFS,

Il est proposé par madame Diane Dufour , appuyé par monsieur Réjean Hébert et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 juillet 2020 au montant de 281 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 128. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Rés # 20-07-16

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DU REFINANCEMENT DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 128 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE

conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 281 800 \$ qui sera réalisé le 13 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
128	281 800 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 128, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES
MOTIFS,

Il est proposé par madame Diane Dufour et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 janvier et le 13 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire-suppléant et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	15 200 \$	
2022.	15 600 \$	
2023.	16 000 \$	
2024.	16 600 \$	
2025.	17 000 \$	(à payer en 2025)
2025.	201 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 128 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Rés # 20-07-17 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE FRIL ACHAT PANIER BASKET

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande d'aide financière faite auprès de la Société d'aide au Développement de la Collectivité (SADC) dans le « *Fonds Régional d'Infrastructures en loisirs (FRIL)* » pour l'achat d'un panier de basket. Que madame Johanne Dallaire est autorisée à faire l'achat de l'équipement une fois l'aide financière confirmée, le cas échéant.

Rés # 20-07-18 MANDAT POUR ENSEIGNE ENTRÉE OUEST PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de madame Nada Tremblay pour la plantation de fleurs et arbustes à l'enseigne aménagée à l'été 2019 à l'entrée « ouest » de Port-au-Persil. Le mandat est accordé pour un montant de 300 \$.

Rés # 20-07-19 DEMANDE DÉROGATION PROGRAMME PRIMADA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon est en processus de renouvellement de la politique des aînés et de leur plan d'action MADA 2020-2030 ;

CONSIDÉRANT que l'étape de consultation auprès des aînés a dû être prolongée étant donné la crise du COVID ;

CONSIDÉRANT que ces délais engendrent un report dans le processus d'accréditation MADA, prévu initialement au printemps 2020 ;

CONSIDÉRANT que sans le statut de municipalité reconnue MADA, la Municipalité de Saint-Siméon n'est pas admissible à l'appel de projet 2020 du programme de financement PRIMADA ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon désire déposer pour l'appel de projet 2020 du programme de financement PRIMADA ;

EN
CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Siméon réclame une demande de dérogation à la direction du secrétariat aux aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'être admissible à l'appel de projet juin 2020 du programme PRIMADA.

Rés # 20-07-20 REDÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU PROGRAMME NOUVEAUX HOZIZONS POUR LE PROJET DE MINI-PUTT

CONSIDÉRANT que Santé Canada a déployé des fonds supplémentaires au volet communautaire du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés –Région de Québec (PNHA) ;

CONSIDÉRANT que notre Municipalité avait présenté une demande d'aide financière pour l'aménagement d'un mini-putt intergénérationnel dans ce volet et que celui-ci n'a pas été retenu ;

EN
CONSEQUENCE, il est proposé par madame Diane Dufour et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Siméon dépose à nouveau le projet d'aménagement d'un mini-putt intergénérationnel auprès du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés –Région de Québec (PNHA).

Rés # 20-07-21 EXTRA DES COÛTS PROJET PISTE DE VÉLO

ATTENDU QUE la Municipalité avait demandé un prix aux entrepreneurs contribuables de notre municipalité, qualifiés en la matière pour la construction d'une piste de vélo ;

ATTENDU QU' un devis avait été préparé à cet effet et qu'il était spécifié qu'une visite des lieux était recommandée avant de préparer la proposition ;

ATTENDU QUE l'entreprise Jocelyn Harvey Entrepreneur a soumis le plus bas prix ;

ATTENDU QUE les travaux sont réalisés mais que ce dernier réclame un excédent des coûts de 3 071 \$ plus taxes ;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Siméon refuse de payer l'excédent de 3 071 \$ (plus taxes) réclamé par l'entrepreneur en raison qu'avant de préparer sa soumission, Jocelyn Harvey Entrepreneur aurait dû se prévaloir de la visite des lieux en compagnie du donneur d'ouvrage afin d'être en mesure de produire son prix forfaitaire.

Rés # 20-07-22 ACHAT DE QUAIS FLOTTANTS

ATTENDU QUE suite à notre demande présentée à la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre du « *Fonds régional* » pour l'achat de quais flottants, nous avons obtenu la confirmation d'une subvention de l'ordre de cinquante-milles dollars (50 000 \$) ;

ATTENDU QUE nous avons demandé deux (2) prix pour l'achat de quais flottants ;

EN
CONSEQUENCE, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de quais flottants auprès de l'entreprise « Multinautic » au coût de 59 885 \$ plus les taxes. Ces équipements seront installés au quai de Baie-des-Rochers.

QUE des frais de location de machinerie devront aussi être engagés pour la mise en place desdits quais.

QUE l'excédent de cinquante milles dollars (50 000 \$) sera absorbé par le règlement parapluie N° 239.

Rés # 20-07-23 BAIL AVEC AU CŒUR DES ARTS POUR LA GESTION DES BOUTIQUES DU PH'ART

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, madame Sylvie Foster, à signer un bail avec l'organisme « *Au Cœur des Arts* » pour la gestion des « Boutiques du Ph'Art » sises au 130-A, rue du Festival à Saint-Siméon.

Rés #20-07-24 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PPA-ES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particuliers d'amélioration, Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles audit programme ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PPA-ES ;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition de madame Diane Dufour, appuyé par monsieur Dany Tremblay, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses d'un montant de 15 822,54 \$, relatives aux travaux d'amélioration de la rue de l'Aqueduc, réalisés et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Rés # 20-07-25 DONNS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|--|-----------|
| - Société d'histoire de Charlevoix, renouvellement | 35 \$ |
| - Centre de prévention suicide, renouvellement | 50 \$ |
| - SDEDS, subvention 2020 | 14 500 \$ |
| - Carrefour action municipale et famille, renouvellement | 44.84 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **Marc-André Lavoie**
Demande d'emploi comme pompier volontaire.
- **Madame Marilyn Morneau**
Plainte pour secteurs de Baie-des-Rochers.
- **Propriétaires des 564, 565, 571 et 574, rue Saint-Laurent**
Plainte pour bruit des regards en face de leur propriété.
- **Comité d'embellissement**
- **M. pierre Bilodeau**
Plaintes de la vitesse route 170.
- **Programme Nature**
Offre d'attraits sur le quai de Baie-des-Rochers et de Port-au-Persil.

- **Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**
Projet halte des Bouleaux : non retenu.

- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
Dédommagement des frais supplémentaires du camp de jour reliés à la Covid-19.

Rés # 20-07-26 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 45.

Moi, Claude Poulin, maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Poulin
Maire -suppléant

Sylvie Foster
Directrice générale